

**Archives départementales du Doubs**

**Série M**

**Sous-série 2 M**

**Personnel de la Préfecture  
et des sous-préfectures du Doubs**

**(1800-1940)**

**Règlement**

**Patricia Guyard,  
conservateur - adjointe**

**août 1999**

## Remarques préliminaires

La sous-série 2 M contient les dossiers relatifs au personnel de la Préfecture et des sous-préfectures du département, suivis par le cabinet du préfet ou ce qui en tient lieu avant son institution. Il s'agit d'une part de documents réglementaires régissant les fonctions, compétences et carrières des divers corps de fonctionnaires qui composent ce personnel. A ce titre, la circulaire de 1998 modifiant celle de 1965 relative au cadre de classement des séries modernes a placé dans cette sous-série 2 M les papiers émanant des diverses commissions départementales statuant sur les fonctionnaires, telles que les commissions départementales de réforme des fonctionnaires, dont la circulaire de 1965 n'avait pas prévue le classement.

D'autre part, figurent, à côté des dossiers de concours et de demandes d'emploi, les dossiers individuels des fonctionnaires titulaires ou auxiliaires. Ces dossiers, y compris ceux du corps préfectoral, sont lacunaires et ont un contenu faible ; ils fournissent les principaux jalons de la carrière des fonctionnaires, jalons qui font par ailleurs l'objet d'inscription sur divers registres à la Préfecture. Les dates des dossiers de préfets et sous-préfets ne dépassent pas la fin de la Première guerre mondiale ; le Cabinet conserve peut-être encore les dossiers ultérieurs qui seront adjoints aux précédents après leur collecte. Les dossiers individuels des fonctionnaires affectés à des services extérieurs à la Préfecture sont classés dans les séries et sous-séries renfermant les dossiers d'activité de ces services.

On se reportera avec profit aux sous-séries F<sup>1b</sup> I (objets généraux) et F<sup>1b</sup> II Doubs (série départementale) du fonds du ministère de l'Intérieur conservé aux Archives nationales pour consulter les dossiers de carrière du corps préfectoral constitués au ministère, et pour compléter les informations sur la carrière des autres fonctionnaires de la Préfecture et des sous-préfectures du Doubs.

Enfin, les éléments bibliographiques suivants pourront orienter les recherches sur la carrière des membres du corps préfectoral ainsi que sur leurs fonctions :

C. Lamoussière et P. Laharie, *Le personnel de l'administration préfectorale (1800–1880), répertoire nominatif*, Paris Arch. nat., 1998.

R. Bargeton, *Dictionnaire des préfets (septembre 1870–mai 1892)*, Paris, Arch. nat., 1994.

R. Bergeton, *Les préfets du 17 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*, Paris, Arch. nat., 1982.

L'organisation des bureaux de la Préfecture et des sous-préfectures et les comptes-rendus de leurs activités au Premier Empire sont placés en 1 M. On attire cependant l'attention sur les rapports annuels du Préfet au Conseil général au sujet de l'emploi du fond d'abonnement voté par le Conseil au profit du personnel préfectoral, placés en 2 M ; ils fournissent, outre quelques tableaux nominatifs du personnel, des tableaux numériques d'effectifs, un bilan de l'activité des divers bureaux et un état des besoins en personnel compte tenu des tâches imparties aux services.

### Récolement, repérage et collecte des fonds

Le présent récolement est un instrument de recherche provisoire établi dans le cadre du récolement général de la série M et de l'établissement de son plan de classement avant que le classement définitif de cette série ne soit entrepris.

A la différence du répertoire numérique, **il ne décrit donc pas un fonds classé. Il liste les dossiers actuellement conservés aux Archives sous des cotes et dans des séries diverses ; ces dossiers sont cités sur ce récolement dans l'ordre le plus proche possible où ils seront ensuite définitivement classés, et par conséquent indépendamment des cotes des liasses dans lesquelles ils figurent aujourd'hui.** De façon pratique, le chercheur devra souvent rechercher le ou les dossiers qui l'intéresse(nt) et mentionné(s) dans ce récolement dans une liasse ou plusieurs liasses où se trouvent d'autres dossiers de sujets différents.

D'abord outil de travail interne conçu pour établir le plan de classement de la sous-série 2 M puis servir de guide au classement des documents, ce récolement est mis à la disposition des chercheurs dans l'attente du répertoire proprement dit ; on espère ainsi pallier dès maintenant, pour la matière concernée, l'insuffisance du fichier manuel de la série M, seul « instrument de recherche » actuellement disponible en salle de lecture mais dont les analyses se révèlent extrêmement lacunaires, pour ne pas dire souvent fautives.

Le récolement sera au besoin complété sommairement dans la suite des travaux de récolement en cours, étant entendu que seul le répertoire définitif fournira de façon exhaustive l'ensemble des fonds réellement versés et classés.

## Série M

### Plan de classement provisoire

#### 2 M. Personnel de la Préfecture et des sous-préfectures du Doubs

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
<b>Généralités<sup>1</sup></b> <b>(toutes catégories de fonctionnaires)</b>	<b>Réglementation<sup>2</sup></b>		Réglementation sur l'ensemble du personnel administratif	an VIII-1826	M 1 partie	voir aussi à chaque catégorie de personnel
			Nomination de membres du corps préfectoral, du conseil général, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux de villes de plus de 5000 habitants : enregistrement	1810-1815	M 3*	
			Nomination de Préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires : enregistrement	1814-1815 (1 <sup>e</sup> Rest.)	M 4055 partie	
			Connaissance des langues étrangères : recensement des fonctionnaires	XXe s.	M 786 partie	

<sup>1</sup> Voir 1 M, pour les associations de fonctionnaires. Les liasses 3048 et 2807 sont à trier intégralement et répartir entre le 1 M (cabinet...), et les diverses parties du 2 M : circulaires, arrêtés, tableaux concernant l'avancement, les demandes de renseignements, les échelles de traitement, les attributions du corps préfectoral et du personnel (1802-1944). La liasse M 2806 contiendrait des documents similaires (1908-1932) mais elle n'est plus en place sur les rayons.

<sup>2</sup> Lors du classement, selon le volume et le contenu réel de la réglementation (mêlée dans les liasses M 1, 3048 et 2807), on mettra tous les documents dans cette partie généralité, en les répartissant par catégories : corps préfectoral puis personnel, ou bien ces catégories seront placées en tête de la partie qui leur est consacrée ; dans cette partie généralités ne figureront que les documents touchant l'ensemble des fonctionnaires comme indiqué au présent tableau.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	<b>Serments des fonctionnaires</b>		Serment prêté à la constitution du 22 frimaire an VIII : p.-v. par service , listes de fonctionnaires	an VIII	M 24 partie	placer le vote et la diffusion de la Constitution en 3 M
			Serment prêté à la constitution de l'an XII : p.-v. par service , listes de fonctionnaires	an XII	M 25 partie	idem
			Serment prêté aux actes additionnels de l'Empire du 22 avril 1815 : p.-v. par service, listes de fonctionnaires	1815	M 26	
			Actes importants et prestations de serment : registres	1814-1821 1851-1875	K 101* K 103*	
	<b>Traitement</b>		Traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures et réorganisation administrative. Emploi des fonds d'abonnement affecté à cet effet : rapports du préfet au Conseil général, tableaux du personnel, instructions	1828-1853  années 1930	M 17 grande partie  1 M vrac 1 partie	1 M vrac 1, trav. 180 salle 30 (vient de la salle 45) à trier : voir au classement ce qui relève de la comptabilité Etat (P) et départemental (N) et s'il est pertinent de disloquer les pièces (affaires diverses suivies pour le compte de l'Etat et du département par le même bureau de la Préf. et dont il faut voir si les séries P et N conservent des éléments cohérents, telle, en fin de série N, une liasse d'état des sommes à verser pour le personnel auxiliaire de la préfecture.
	<b>Commission départementale de réforme des fonctionnaires</b>		Organisation, fonctionnement, attributions, élections de délégués du personnel : instructions	1925-1948	M 18	
			Elections des délégués du personnel : liste des candidats, des votants et p.-v. des résultats (classement par administration : services agricoles, enseignement, guerre, finances, commerce, police, justice)	1925-1943	M 19 partie et M 20	Faire la coupure en 1940
			Séances de la commission : p.-v. de séances et dossiers individuels examinés	1934-1939	M 1706	Renvoi 10 M, Travail, médecine du Travail (rien en 5 M).
			Rémunération des médecins	1930-1947	M 19 partie	éliminations à faire et coupure en 1940
	<b>Mobilisation des fonctionnaires</b>					

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
<b>Corps préfectoral</b>	<b>Costumes</b>	1914-1915	Fonctionnaires engagés lors de la guerre de 1914-1918 : avancement, monuments commémoratifs	1920 etc.	M 786 partie	Pas de dossiers postérieur à 1918 environ. Voir au cabinet de la préfecture ? Voir place définitive au classement, comme indiqué en note
		1939-1940	Agents mobilisables : listes par services	1940	M 4086 partie	
			Agents des administrations publiques présents aux 15 et 20 juin 1940 : listes par service ; révoications et mises en disponibilité des fonctionnaires absents : arrêtés préfectoraux (juillet 1940) <sup>3</sup>	1940	M 4086 partie	
		<b>Généralités</b>	Costume des préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, maires et adjoints : instructions, correspondance avec un fournisseur, dessins	début XIXe s.	M 1 partie	
			Tenue vestimentaire de fonctionnaires	1932-1933	M 786 partie	
			Instructions sur le corps préfectoral	an VIII-1826	M 1 partie	
		<b>Préfets</b>	Nomination des premiers sous-préfets et conseillers de préfecture du Doubs : ampliation du décret collectif du 14 germinal an VIII	an VIII	M 7 partie	
Titres accordés aux membres du corps préfectoral et aux personnalités du département. Enregistrement des lettres patentes	1808-1839		M 4 partie	décret du 1/3/1808		
Dossiers individuels (lacune 1871-1909)	(an VIII)-1918		M 4 partie	Marson : aucune pièce ; Debry : série L... Voir aussi M 4055 : pièces éparses à remettre dans les dossiers		

<sup>3</sup> Ces mesures ne sont pas spécifiques au gouvernement de Vichy et concernent l'administration en place jusqu'à l'armistice. A noter que les répertoires de série M consultés ne mentionnent pas en 2 M ce type de dossier (qui a pu donc être placé en W).

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	<b>Secrétaires généraux et particuliers</b>		Secrétaires généraux : dossiers individuels (typologie type : décrets de nomination, p.-v. d'installation, fiches de renseignements, congés, correspondance )	an VIII-1918	M 5	(certaines pourront aller dans les sous-séries de P, U etc. (personnel des contributions, de la justice etc.))  classement par ordre chronologique, indiquer noms et dates extrêmes d'exercice
	<b>Sous-préfets</b>		Sous-préfets de Baume : dossiers individuels Sous-préfets de Pontarlier : dossiers individuels Sous-préfets de Saint-Hippolyte : dossiers individuels Sous-préfets de Montbéliard : dossiers individuels	1801-1915 1802-1890 1805-1816 1816-1918	M 9 M 11-12 M 10 partie M 10	suppression en 1816  création en 1816
	<b>Chefs de cabinet</b>		Dossier individuel de M. Vallette	1894-1895	M 6	= épave
	<b>Conseillers de préfecture</b>		Membres des conseils de préfecture : missions, listes, statistiques  Candidatures à des postes de conseillers : demandes, fiches de renseignements sur les candidats, correspondance	1866-1871 XXe s.  ]XIXe s.[	M 7 partie M 786 partie  M 7, 8 parties	
			Dossiers individuels (typologie type : décrets de nomination, p.-v. d'installation, fiches de renseignements, congés, correspondance)	]1830-1870[ 1885-1895 1914-1916	M 7 partie M 8 partie M 8 partie	Tri : pièces éparses à regrouper dans les dossiers divers. Classement par date de nomination en donnant nom et dates extrêmes d'exercice dans la fonction

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
<b>Personnel des préfectures et des sous-préfecture</b>	<b>Réglementation</b>		Devoirs et compétences des fonctionnaires : instructions	an VIII-1826	M 1 partie	à séparer des instructions sur le corps préfectoral ; à placer dans la partie réglementation générale si ce sont les seuls documents relatifs à ce sujet
		<b>Recrutement</b>		Huissiers, gens de service, jardinier de la préfecture : règlement des fonctions ; rétribution du personnel de service (1937)	1880-1902 1937	
			Permutations, vacances de postes, demandes d'emplois : avis, renseignements individuels etc.	XXe s.	M 786 partie, M 16	
			Concours (typologie type : avis de vacance, arrêté d'organisation de concours, programme des épreuves, notes, renseignements sur les candidats) ■ emploi de rédacteur en préfecture et sous-préfecture ■ emploi de sténo-dactylographe	1920-1922 1920, 1939	M 14 partie M 15	
	<b>Carrières (matricules)</b>			Personnel : registre alphabétique	1810-1828	K 100*
			Personnel titulaire et auxiliaire de la Préfecture : registres alphabétiques	1887-1941	M 4089 partie (deux cahiers)	
			Personnel titulaire et vacataire : registre des arrêtés touchant la carrière	1923-1939 1939-1941	M 4088* M 4089 partie	

<b>Titre</b>	<b>sous-titre 1</b>	<b>sous-titres 2-n</b>	<b>contenu</b>	<b>Dates</b>	<b>Cotes</b>	<b>Observations</b>
	<b>Commission d'avancement</b>		P.-v. de séances et tableaux d'avancement	1920-1940	M 2804	
	<b>Dossiers individuels</b>	Chefs de division	« affaire Bernard » [chef de la 2° division] : coupures de presse	1896-1899	M 13	2 dossiers, contenu faible éliminations à prévoir  mettre en W les seuls dossiers de carrière débutés en 1940.
		Chefs de bureau Rédacteurs	Dossiers individuels Dossiers ou pièces individuelles	XIXe s. XIXe - XXe s.	M 14 partie M 14 partie	
		Autres agents	Dossiers individuels	1926-1945	M 1485	
	<b>Divers</b>		Sociétaires de l'administration préfectorale : adhésion	XXe s.	M 786 partie	

A placer en 3 X : dossiers de personnel de l'assistance publique (1921-1948, M 3099).

A placer en 10 M : personnel de l'inspection du travail (1916-1940, M 4086 partie).